

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 69 (1918)  
**Heft:** 3-4

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## COMMUNICATIONS.

### Enneigement temporaire du Suchet.

De 1902 à 1916, j'ai fait des observations, matin et soir, sur la limite inférieure de la neige au flanc sud-est du Suchet, entre le lac de Neuchâtel (430 m.) et le sommet du Suchet (1591 m.), situé dans le Jura vaudois. Cette limite inférieure a été notée à une altitude de 50 m. près, lorsque les  $\frac{2}{3}$  du sol étaient dégarnis de neige.

Le résultat de ces observations a fait l'objet d'une communication à la Société vaudoise des sciences naturelles, le 23 juin 1917, et paraît en 1918, dans le „Bulletin“ n° 193 de cette société, page 649.

Admettant que celle-ci peut avoir un intérêt pour les forestiers, j'en donne ici un résumé.

La connaissance des quantités de neige qui tombent et recouvrent nos forêts de montagne a un intérêt géographique et forestier. Elle nous indique le climat d'une région étudiée et donne des directions pour le mode de traitement des forêts.

Si de longues périodes d'observations sont nécessaires pour arriver à des conclusions certaines, celles que nous avons en Suisse, variant de 15 à 31 ans, le sont assez pour donner des indications intéressantes. Les plus anciennes sont celles que l'ingénieur Denzler<sup>1</sup> a publiées, résultat de celles qui furent faites de 1821 à 1851, entre le lac de Constance (400 m.) et le sommet du Säntis (2504 m.). Puis celles du Dr Maurer<sup>2</sup>, résumant les observations faites depuis le Säntis, sur l'enneigement de cette sommité, de 1889 à 1908. Enfin, celles de Montcherand, déjà citées.

Des observations semblables ont été faites en France par M. Mougin,<sup>3</sup> de 1905 à 1911, puis en Autriche, par v. Kerner,<sup>4</sup> de 1863 à 1875, sur les versants sud et nord de la vallée de l'Inn, dont le fond de la vallée se trouve à 570 m.

L'apparition de la neige est soudaine; elle peut, en septembre et octobre, descendre brusquement jusqu'à 900 m., ainsi que cela s'est produit les 1<sup>er</sup> octobre 1911 et 20 septembre 1914. Si cette première neige ne stationne que peu de jours, il en est autrement pour les suivantes, qui amènent la neige parfois jusqu'au lac de Neuchâtel; tel fut le cas dans la nuit du 12 au 13 décembre 1915, avec une descente

---

<sup>1</sup> Die untere Schneegrenze während des Jahres vom Bodensee bis zur Säntisspitze. — Mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles. 1855.

<sup>2</sup> Temporäre Schneegrenze und mittlere Schmelzwasserhöhen im schweizerischen Alpengebiet, nach Erhebungen. Meteorologische Zeitschrift 1909. Bd. III. S. 259.

<sup>3</sup> Etudes glaciologiques. Savoie et Pyrénées. Tome III. 1912.

<sup>4</sup> Untersuchungen über die Schneegrenze im Gebiete des mittleren Inn-tales. Denkschriften der K. Akademie der Wissenschaften. Bd. 54. Wien. 1887.

de 1161 m. Il suffit de représenter graphiquement la limite inférieure de la neige au matin et au soir de chaque jour d'une saison, pour se rendre compte avec quelle déconcertante irrégularité elle varie. Aussi, pour établir des moyennes, faut-il grouper toutes ces observations par périodes de 5 jours, soit par pentades.

La régression de la neige est plus lente, et dépend principalement de l'insolation, du brouillard, de la pluie, de la température et de la couverture du sol.

En comparant les moyennes obtenues pour le Suchet, d'une part, avec celles du Suchet, du Sântis Denzler et Maurer, Inn, expositions sud et nord, d'autre part, nous obtenons les chiffres suivants :

	Suchet		Cinq stations	
	par jour. par 100 m.	par jour. par 100 m.	par jour. par 100 m.	par jour. par 100 m.
	m.	j.	m.	j.
Progression (descente).	9,8	10,2	13,6	7,2
Régression (montée)	8,5	11,8	11,1	9,0
Moyennes	9,2	10,9	12,4	8,1

Ainsi, d'une façon générale, pour le Jura et les Alpes de l'Europe centrale, la neige descend avec une vitesse de 13,6 m. par jour ou 7,2 jours par 100 m., alors qu'elle se retire à une allure de 11,1 m. par jour ou de 9,0 jours par 100 m.

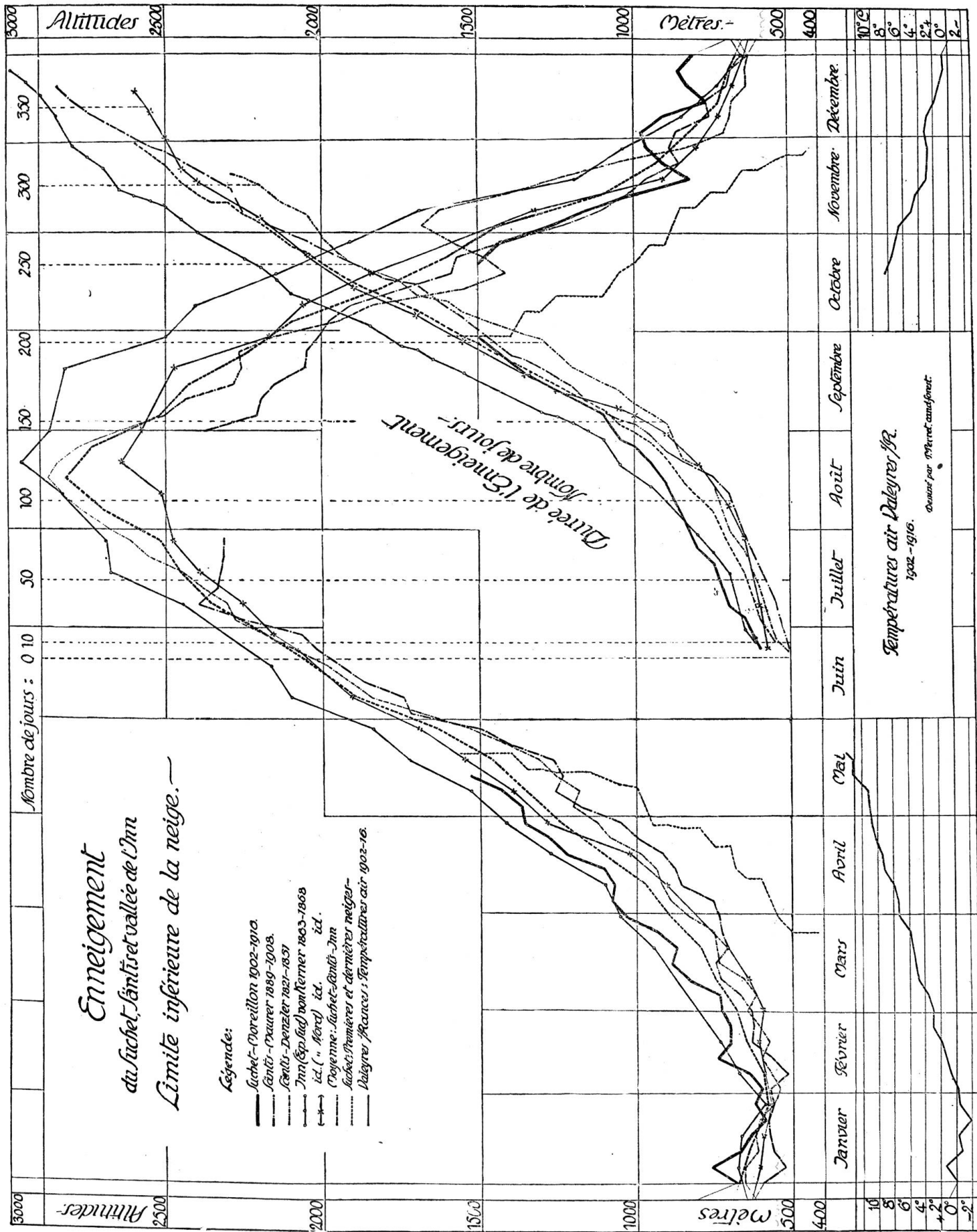
Au Suchet, où des observations ont été faites matin et soir, à 50 mètres d'altitude près, comme il a déjà été dit, la neige se trouve être le soir de 33 m. plus haute que le matin, du fait qu'elle a fondu pendant la journée.

Le graphique ci-annexé indique l'altitude de la neige à chaque pentade et le nombre de jours où elle stationne aux différentes altitudes.

Il n'est pas possible de donner dans notre „Journal forestier“ des longs tableaux avec chiffres; le lecteur que cela intéresse pourra consulter la publication originale.

Pendant la période de 1902 à 1916, la dernière tache de neige au flanc S.-E. du Suchet, laquelle se trouve toujours à 1490 m. à l'est du sommet, disparaît en général le 9 juin. La date la plus hâtive a été le 21 mai 1912, et la plus tardive le 22 juin 1902. Il n'y a jamais eu de neige en juillet et août.

De décembre à février, la plaine de l'Aar, y compris celle de l'Orbe, est recouverte d'une lame de brouillard, s'arrêtant à des altitudes variables, mais toujours les mêmes au-dessus de la plaine, alors que le ciel est sans nuages. Pendant qu'il y a la „mer de brouillard“ comme on l'appelle ici, il y a inversion de la température, et la neige fond au-dessus des brouillards. Ainsi, par exemple, le 10 décembre 1902, le thermomètre qui indique 6,2 degrés au-dessous de zéro à Neuchâtel (487 m.), monte à 3,3 degrés au-dessus de zéro à Chaumont (1127 m.), soit une différence de température de 9,5 degrés pour 640 m.



Certaines années, la neige stationne parfois plusieurs jours sur les rives du lac de Constance et de Neuchâtel (20 jours en décembre 1916 pour ce dernier lac), alors qu'à d'autres elle n'y fait qu'une apparition. Pour ces périodes d'observations de 15 à 31 ans, elle ne dure pas au-dessous de 500 m.

A chaque forestier de tirer les conclusions qu'il voudra en ce qui concerne l'influence du long stationnement de la neige aux différentes altitudes.

Pour ma part, les considérations que j'avais émises en 1909,<sup>1</sup> au sujet du rajeunissement de l'épicéa dans les régions élevées, sont toujours valables. Je rappelle que l'absence si fréquente de semis naturel d'épicéa dans les vieux peuplements de cette essence dans les régions élevées, est dûe aux attaques du champignon parasitaire *Herpotrichia nigra* Hartig, qui se développe là où la neige stationne sans interruption pendant plus de 4 mois. Tel fut le cas pendant l'hiver 1916/17 pour la pépinière cantonale du Jorat-l'Evêque, au-dessus de Lausanne, où j'ai trouvé ce champignon, le 7 mai 1917, à 890 m. d'altitude, où la neige avait stationné sans interruption pendant 120 jours, alors que dans le Jura vaudois il n'était pas descendu au-dessous de 1000 m., près de Lapraz, pendant l'hiver 1908/09, où la neige était restée 118 jours.

Montcherand près Orbe, février 1918.

M. Moreillon,  
inspecteur des forêts.

### Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers.

Sous la présidence de M. M. Petitmermet, inspecteur fédéral des forêts à Berne, la „Vaudoise“ s'est réunie, le 16 février 1918, au Palais de Rumine, à Lausanne. Une centaine de participants: les inspecteurs vaudois au complet, à une exception près, et un fort contingent des cantons voisins, Fribourg, Neuchâtel, Valais et Genève. Assistaient en outre à la séance: la Commission du Grand Conseil, chargée de rapporter sur la revision de la loi forestière vaudoise, ainsi que le chef du Département, M. Chuard, conseiller d'Etat

L'on entend le rapport du président sur l'exercice écoulé (un extrait imprimé en est distribué aux assistants), le rapport de caisse et celui sur les pépinières scolaires; les conclusions des deux premiers rapports sont favorables; la société prospère, son effectif augmente, en dépit des décès et défections. 22 nouveaux membres ont été reçus en 1917, auxquels sont venus s'ajouter 24 nouveaux venus pour 1918. L'influence bienfaisante de la société sur la situation forestière du canton est incontestable. L'avenir sourit à la „Vaudoise“ et c'est sans présomption que le comité peut s'opposer à l'augmentation de la coti-

---

<sup>1</sup> Du rajeunissement de l'épicéa dans les forêts des régions élevées et plus spécialement dans le Jura vaudois. Berne. 1909.

sation proposée par les vérificateurs des comptes, gens circonspects par définition, mais qui cette fois ont vu trop en noir. Le comité a enregistré deux démissions, fort regrettables et regrettées. C'est d'abord notre énergique et habile président qui nous est enlevé par Berne : ses nouvelles fonctions fédérales, sans porter préjudice, nous en sommes certain, à son attachement à la terre vaudoise, l'obligent de se démettre de sa charge — qui n'est pas une sinécure. Notre sympathique secrétaire, M. Pittet, juge de paix, à Cronay, se voit à cause d'une surcharge de travail obligé de suivre le président dans sa retraite. Des remerciements unanimes sont adressés aux démissionnaires que l'assemblée remplace aussitôt par M. *J.-J. de Luze*, comme président, l'homme qui convient à ce poste (selon le proverbe anglais), puis par MM. *H. Barbey*, expert forestier, à Lausanne, qui reprendra le secrétariat, et *A. Pillichody*, inspecteur forestier, au Chenit. Yverdon est désigné comme lieu de la réunion d'été.

Passant ensuite aux travaux, l'attention de l'assistance est vivement captée par l'exposé clair et éloquent de M. le professeur H. Badoux sur les motifs à l'appui de la revision de la loi forestière vaudoise, revision qui se résume, en somme, dans le dédoublement des arrondissements forestiers, constitués sur la base d'un arrondissement par 4000 ha. de forêts de toutes catégories.

Le plaidoyer persuasif de M. Badoux paraîtra en entier dans le „Journal“, ce qui dispense le rapporteur d'en dire davantage ici.

Dans la discussion qui suivit ce travail si documenté, M. *E. Muret*, chef du service des forêts, compare la situation d'aujourd'hui à celle de 1803, à la fin de la Grande Révolution, qui laissa les forêts ravagées. Il y a beaucoup d'analogie entre ces deux époques. Les forêts particulières, notamment, ont été vidées de leurs réserves et n'entreront plus sérieusement en compte pendant longtemps ; comme fournisseurs de bois, les forêts publiques ont subi un dépassement de la possibilité qui deviendrait inquiétant en se perpétuant. De cette situation, au début du siècle passé, est issue la première loi forestière vaudoise, celle de 1810.

Dès lors nous assistons à une transformation et à une amélioration graduelles de notre administration forestière, sous l'influence d'une série de lois, dont l'aboutissement logique est notre situation actuelle, qui sans être parfaite, est digne d'être enviée. La nouvelle loi figure un échelon de plus à gravir dans cette évolution.

M. *Wulliamoz*, président de la commission du Grand Conseil, s'avoue pleinement convaincu et exprime l'espoir que l'autorité législative ne reculera pas devant cette réforme urgente.

L'inspecteur forestier deviendra ainsi le conseiller des communes, plutôt que le dictateur. De cette collaboration sortira tout le bien que nous voulons à nos forêts.

M. *Pittet*, comme ancien garde de triage, cite avec bonheur quelques exemples choisis dans son triage, démontrant les bienfaits de la

gestion directe et tous les avantages matériels qui en résultent pour les communes. Le garde de triage devrait être de plus en plus mis en mesure de vouer tout son temps à ses fonctions, afin qu'il puisse avec raison s'intituler forestier plutôt que policier.

Cela ne se peut qu'en procédant à une revision de l'échelle des traitements, point sur lequel M. Muret peut rassurer l'assemblée. La chose est prévue dans le projet.

M. le conseiller d'Etat *Chuard* remercie, pour finir, les divers orateurs et se déclare entièrement renseigné, ainsi que convaincu de la nécessité de la réforme proposée qu'il s'engage à défendre devant le Grand Conseil.

Bien que les sièges soient faits et les convictions arrêtées, la dernière partie de l'ordre du jour, l'illustration par l'image (projections) des résultats de la gestion directe, ne fut point inutile. Grâce à la netteté et à la beauté des vues présentées, provenant de la collection du D<sup>r</sup> Knuchel, inspecteur forestier à Schaffhouse, chacun put se convaincre des résultats brillants obtenus dans certaines de nos forêts communales par un traitement soigneux et réfléchi.

M. *Gonet*, stagiaire forestier, introduisit son sujet, malgré le peu de temps dont il put disposer, d'une façon très claire et sympathique, en fixant l'attention de l'auditoire. Celui-ci resta entièrement sous le charme des lumineux tableaux choisis avec tant d'à propos par le conférencier.

Sur quoi la séance fut levée, par notre nouveau président, sans tambours ni trompettes, l'état de guerre actuel ayant engagé le comité à renoncer pour cette année à l'organisation d'un banquet en commun. La réunion d'hiver de 1918 n'en demeurera pas moins une des plus intéressantes.

*Py.*

### **Rapport sur les pépinières scolaires du canton de Vaud et leur activité en 1916.**

Ce n'est pas sans appréhension que le soussigné s'est mis à la rédaction de ce rapport. Longtemps il s'est demandé s'il ne valait pas mieux n'en point faire et laisser tomber l'institution des pépinières scolaires qui avait paru si pleine de vie quelques années auparavant.

Il y a, en effet, bien des raisons pour être découragé. Sur une cinquantaine de pépinières qui ont existé ou existent peut-être encore, 16 seulement ont fourni un rapport d'activité pour 1916. La chute est brusque et une résurrection de l'institution pourtant si utile des pépinières scolaires paraît bien compromise.

Nous nous sommes décidé cependant à rédiger le rapport annuel habituel, en nous disant que ce n'était pas à la Société vaudoise des forestiers, qui a encouragé l'entreprise, à l'abandonner la première et aussi pour examiner pour quels motifs les pépinières scolaires ont du plomb dans l'aile.

Pourquoi, d'abord, avons-nous reçu si peu de rapports? Parce que le Département de l'instruction publique a jugé bon, par mesure d'économie, de ne pas envoyer à toutes les écoles du canton une circulaire *ad hoc*, comme cela s'est fait les années précédentes. Loin de nous l'idée de blâmer le Département; nous trouvons, au contraire, qu'il a fort bien agi. Car si les instituteurs s'étaient réellement intéressés à leur pépinière, ils auraient envoyé leur rapport sans attendre la circulaire qui ne venait pas.

Je m'empresse de mettre hors de cause les 16 instituteurs qui ont fourni le rapport usuel. Ce sont d'ailleurs ceux qui dirigent le mieux et avec le plus d'esprit de suite leur pépinière scolaire; leurs rapports témoignent en général du vif intérêt qu'ils portent à sa bonne marche. J'admets, en outre, que les circonstances ne sont pas de nature à faciliter l'entretien de la pépinière.

Néanmoins, cette considération m'amène à parler du point sensible de tout le système. C'est l'instituteur qui est la cheville ouvrière de la pépinière scolaire. Il faut qu'il ait du goût pour la chose, sinon il ne vaut pas la peine de l'entreprendre. Or, que constatons-nous: c'est que la plupart d'entre eux sont excessivement passifs dans cette affaire. On peut, par exemple, lire dans les rapports souvent des phrases comme celles-ci: „on ne nous a pas envoyé de graines, nous n'avons donc pas pu faire de semis“, ou bien: „nous avons constaté que les brins dépérissaient, mais nous ne savons pas à quoi attribuer ce dépérissement.“ Ces instituteurs auraient dû écrire à l'inspecteur forestier pour commander des graines ou arrêter le garde de triage pour lui demander conseil au sujet du traitement des brins malades.

Cette constatation ne nous surprend pas outre mesure, car nous convenons fort bien que l'entretien d'une pépinière scolaire n'est pas de nature à enthousiasmer un instituteur qui n'a aucun goût pour ce genre d'occupation, surtout s'il n'y est pas encouragé par les autorités communales, comme c'est trop souvent le cas.

Dès lors une conclusion s'impose. Les pépinières scolaires, dont les directeurs ne montrent ni goût, ni aptitude pour les mener, ne doivent plus être soutenues. Il est inutile de perdre du terrain pour cultiver des plants qui ne vaudront jamais rien et du temps qui peut être employé plus utilement.

Tous les inspecteurs forestiers sont, en effet, unanimes à dire que les enfants doivent être surveillés de près si l'on veut que le travail soit bien fait. Les travaux de la pépinière scolaire exigent des petites mains des enfants des efforts physiques assez grands pour que les moins consciencieux cherchent à les éviter dès qu'ils le peuvent. Combien de fois n'avons-nous pas vu de ces brins simplement placés dans les lignes sans que la terre ait été appuyée contre les racines.

Le Comité de la Société vaudoise des forestiers a décidé de s'inspirer de ce qui précède pour procéder dorénavant à la récompense des pépinières scolaires. Il sera décerné des prix plus importants à celles

dans lesquelles on fait du travail bien compris et bien suivi; on abandonnera, par contre, à leur sort celles qui ne veulent ni vivre, ni mourir.

Sur les 16 pépinières qui ont envoyé un rapport d'activité pour 1916, il a été délivré en application du principe ci-dessus un diplôme et un prix de 15 francs à la pépinière du Collège industriel du Sentier que dirige avec beaucoup de compétence et de zèle, dans des conditions difficiles, M. le professeur D<sup>r</sup> Aubert; des prix de 15 francs ont été remis aux pépinières des Avants, de Denezy, de Mollondin, de Cossonay et de Peney-le-Jorat; celles de Villeneuve, de Bussy sur Moudon, de Romairon-Vaugondry, de Donneloye, de Lachaux près Cossonay et de Féchy ont reçu des prix de 10 francs chacune; enfin Orzens et L'Isle ont touché 5 francs dans l'espoir qu'une amélioration dans la tenue de ces pépinières est encore possible. Bioley-Magnoux n'a pu être mis au bénéfice d'un prix à cause de son état de délabrement. Comme par le passé, la vieille pépinière de Sassel est classée hors concours, les prix que la société peut délivrer n'étant pas en rapport avec son activité. Deux volumes des „Beaux arbres du canton de Vaud“ ont été en plus envoyés à des écoles qui ne les avaient pas encore.

Voici quelques données statistiques extraites des 16 rapports fournis (pour 1915, nous avions reçu 31 rapports). L'étendue de ces pépinières est de 59,1 ares (1915: 113,2 ares). Il a été semé 21 kg. de graines (1915: 54.850 kg.) et livré pour la plantation à demeure 20.725 plants (1915: 52.590 plants). Il y avait en pépinière à la fin de 1916: 65.775 plants (1915: 166.955 plants). Comme toujours, les résineux forment la grosse part dans toutes ces catégories (environ le 90 0/0) et parmi eux l'épicéa prédomine de beaucoup.

La Société vaudoise des forestiers ne jettera pas le manche après la cognée. Elle est prête, elle et chacun de ses membres, à faciliter et à renseigner les directeurs des pépinières scolaires.

Berne, janvier 1918.

Pour le Comité de la Société vaudoise des forestiers:

Le président, *M. Petitmermet.*

*Remarque:* La rédaction de ce rapport a été retardée considérablement par plusieurs circonstances indépendantes de la volonté du comité.

---

## CONFÉDÉRATION.

**Ecole polytechnique fédérale.** Le 24 janvier dernier, c'était jour de fête à l'Institut forestier et agronomique de Zurich. M. le D<sup>r</sup> *Conrad Keller*, professeur ordinaire de zoologie, fêtait le 70<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance. Les étudiants organisèrent une soirée, une „Kneipe“, qui eut lieu dans le beau local de la corporation des forgerons. On ne s'y ennuya pas. Très allant, admirable de santé et de vie, le sympathique septuagénaire fut très entouré. Et l'amitié de ses collègues, la chaude